



Divorce - conserver une propriété en commun

Par **Anonymous57**, le **30/03/2010** à **11:42**

Bonjour,

Je ne vis plus avec mon épouse depuis une année mais nous sommes restés en très bons termes. Je lui verse une somme mensuelle en guise de compensation de la perte de son pouvoir d'achat inhérente à mon départ.

Nous avons mis en place une garde alternée pour les enfants.

Elle habite toujours dans la maison commune que nous remboursons et entretenons financièrement ensemble.

Je souhaite qu'elle garde l'usufruit de la maison sans qu'elle ne soit obligée de racheter ma part. Comment régulariser cette situation d'un point de vue légal dans le cadre d'un divorce par consentement mutuel.

Merci pour vos conseils éclairés